

DÉLIBÉRATION N°2024-11-25-59 CONSEIL MUNICIPAL du 25 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 19 novembre 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 11

Présents : Monique ALLÈGRE ; Laure BOUDON ; Christian BERNARD ; Nathalie BERNARD ; Gérard CHEVRIER ; Jean-Luc FAUCON, Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE ; Joan PUYRAIMOND.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lauriane MOINE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Emprunt nouvelle mairie auprès de la banque Agence France Locale

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les travaux de rénovation de la grange DUBOURG en nouvelle mairie, il est opportun de recourir à un prêt long terme d'un montant total de 430 000 euros et d'un prêt relais d'un montant de 176 940 euros le temps de percevoir les différentes subventions.

Pour chacun des emprunts, l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649 a établi l'offre ci-dessous :

Principales caractéristiques du prêt long terme

- Montant du contrat de prêt : 430 000 EUR (Quatre cent trente mille euros)
- Date de déblocage des fonds : 20 décembre 2024
- Durée Totale : 25 ans
- Mode d'amortissement : Echéances Constantes
- Fréquence : Trimestrielle
- Taux Fixe : **3,57 %**
- Base de calcul : Base 30 /360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant
- Trimestrialité : 6 518,53 €

Principales caractéristiques du prêt relais

- Montant du contrat de prêt : 176 940 EUR (Cent soixante-seize mille neuf cent quarante euros)
- Date de déblocage des fonds : 20 décembre 2024
- Durée Totale : 3 ans
- Mode d'amortissement : In Fine
- Fréquence : Trimestrielle
- Taux Fixe : **2,96 %**
- Base de calcul : Base Exact /360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant
- Indemnité remboursement anticipé : Néant

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- **Autorise** Norbert PERRIN, Maire, à signer un contrat pour le prêt à long terme et un autre pour le prêt relais avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques ci-dessus.
- **Habilite** le Maire à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

VOTE :

11 POUR

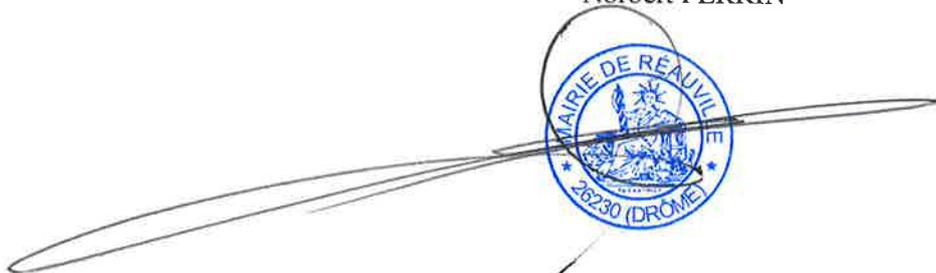
0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
Lauriane MOINE



Le Maire
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 28 NOV. 2024
Affiché le 28 NOV. 2024